

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

Clisson Sèvre et Maine Agglo instruit les permis des Goulainais



Depuis le 1^{er} mars, Clisson Sèvre et Maine Agglo est compétente pour l'instruction et le suivi de toute demande d'autorisation d'urbanisme des Goulainais. Ainsi, pour préparer un projet de rénovation ou de construction, et pour savoir où en est son dossier, il convient désormais de contacter le service Application du Droit des Sols [ADS].

Plus d'infos sur

- [le service ADS](#)
- [les démarches d'urbanisme](#)
- [les autorisations d'urbanisme](#)

17 rue de l'Industrie - Aigrefeuille

☎ 02 28 00 88 88

✉ urbanisme@clissonsevremaire.fr

i Horaires d'ouverture

- du lundi au jeudi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h ; et sur rendez-vous dès 8 h 30 et jusqu'à 17 h 30
- le vendredi jusqu'à 16 h et sur rendez-vous jusqu'à 16 h 30

La mairie toujours à l'écoute

Le Centre Technique Municipal reste la porte d'entrée pour

- consulter le Plan Local d'Urbanisme et le cadastre ;
- et surtout pour déposer permis de construire, déclarations préalables et toute autre autorisation d'urbanisme.

📍 Service Foncier - Urbanisme

21 bis rue des Epinettes

☎ 02 40 54 92 23

✉ urbanisme@hautegoulaine.fr

i Horaires d'ouverture

- Lundi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h (fermé l'après-midi)